Du Canard Enchaîné à la cellule élyséenne...

Toutes les écoutes téléphoniques ne sont pas autorisées. Ou ne relèvent pas en tout cas d'une nécessité judiciaire ou administrative. Qui ne se souvient pas des micros posés dans les locaux du journal satirique Le Canard Enchaîné? Ou encore des pratiques plus que douteuses de la cellule élyséenne alors dirigée par un ancien patron du GIGN (groupe d'intervention de la gendarmerie), Christian Prouteau. Dans le premier comme dans le second cas, les interceptions téléphoniques étaient davantage politiques: le besoin de savoir...

« Détective », pas « espion »

Quant aux détectives privés, pratiquent-ils l'écoute téléphonique ? « Pas moi. Notre activité professionnelle est méconnue. Elle est très réglementée », insiste Antoine Vignolet, ancien détective privé parisien, aujourd'hui installé en région havraise. « Ecouter un téléphone fixe avec les moyens de la justice paraît impossible. Ecouter sur les portables coûte très cher. Autour de 500 000 euros de matériel je crois. Ce sont plutôt les cabinets d'intelligence économique qui font ça, par besoin de renseignements pointus. Si des dérives ont parfois lieu, elles touchent surtout le domaine de la grosse industrie. C'est une autre dimension. Je pense à ces boîtes américaines employant des anciens de la CIA. Un détective peut tenter d'installer un système d'écoute de type micro une fois ou deux, puis il se fera piéger, sera rayé des agréments en préfecture, son cabinet fermera. Non... Nous pouvons vivre correctement en respectant le cadre dans lequel nous avons droit d'agir. On peut vouloir savoir qui rencontre qui à un déjeuner. Mais en s'intéressant à ce qui se dit au téléphone, on tombe dans l'espionnage. »

Les détectives, en revanche, « sont parfois sollicités pour des détections d'écoutes, ça m'est arrivé dix fois, peut-être », dit Antoine Vignolet. Ainsi, pour vérifier si un client n'est pas surveillé via un micro VHF, on peut utiliser un détecteur. « On fantasme beaucoup sur les écoutes, mais aujourd'hui, l'un des gros risques pour les entreprises et même les particuliers, est la pénétration informatique. »

A. R. et R. L.